

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège social : 9, Rue Hédi Nourira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/01/21 au 31/03/21	Du 01/01/20 au 31/03/20	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Evolution mars 21- mars 20	Au 31/12/2020
1- Produits d'exploitation bancaire	130 835	165 909	130 835	165 909	-35 074	619 528
*Intérêts	93 267	126 510	93 267	126 510	-33 243	461 463
*Commissions en produits	17 182	16 736	17 182	16 736	446	69 056
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 386	22 663	20 386	22 663	-2 277	89 009
2- Charges d'exploitation bancaire	71 939	97 539	71 939	97 539	-25 600	357 505
*Intérêts encourus	68 901	94 791	68 901	94 791	-25 890	346 623
*Commissions encourues	3038	2748	3 038	2 748	290	10 882
3- Produit Net Bancaire	58 896	68 370	58 896	68 370	-9 474	262 023
4- Autres produits d'exploitation	32	30	32	30	2	120
5- Charges opératoires, dont:	43 251	45 212	43 251	45 212	-1 961	182 516
*Frais de personnel	25 136	25 396	25 136	25 396	-260	105 159
*Charges générales d'exploitation	14 310	16 114	14 310	16 114	-1 804	62 375
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 147 994	1 383 137	-235 143	1 315 915
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 147 994	1 383 137	-235 143	1 315 915
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 089 053	5 286 383	-197 330	5 121 128
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 879 047	5 467 311	411 736	5 970 282
*Dépôts à vue			1 946 357	1 694 098	252 259	2 055 851
*Dépôts d'épargne			1 335 411	1 173 009	162 402	1 314 818
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			356 118	274 300	81 818	484 024
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			560 277	557 162	3 115	553 952

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2021.

Au terme du **premier trimestre 2021**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.089,1 MD** à **fin mars 2021** contre **5.286,4 MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.879 MD** au **31-03-2021** contre **5.467,3 MD** à **fin mars 2020** soit une hausse de **411,7 MD**. Cette hausse s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.946,4 MD** au **31/03/2021** contre **1.694,1 MD** à **fin mars 2020**.
 2. Une progression des comptes épargne de **13,84 %** et dont le solde s'est établi à **1.335,4 MD** au **31/03/2021** contre **1.173 MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **130,8MD** au **31/03/2021** contre **165,9MD** au **31/03/2020**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **71,9 MD** au **31 mars 2021** contre **97,5 MD** au **31 mars 2020**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2021** s'est inscrit à **58,9 MD** contre **68,4 MD** pour la même période **2020**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **43,3 MD** à **fin mars 2021** contre **45,2 MD** à **fin mars 2020**.